



# ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division Vie Educative des Elèves Des  
Ecoles et des Etablissements**  
Chef de Division DV4E  
Thierry Meslet

**Animation éducative des écoles et des  
établissements**

Affaire suivie par :  
Samia Djedoui  
Tél : 04 67 91 48 92  
Mél: [samia.djedoui@ac-montpellier.fr](mailto:samia.djedoui@ac-montpellier.fr)

Rectorat de Montpellier  
31 rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
Cedex 2

Montpellier, le

21 AVR. 2022

La rectrice de région académique Occitanie,  
Rectrice de l'académie de Montpellier  
Chancelière des universités

à

Monsieur le président de l'association  
Terre Marine  
Chemin de la Causse  
BP 668  
34300 Agde

Monsieur le président,

Votre dossier d'agrément a été examiné par le conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CAAECEP) le jeudi 7 avril 2022.

Compte tenu de son avis, j'ai le plaisir de vous accorder cet agrément pour une durée de cinq ans à compter de ce jour, pour le territoire de l'académie de Montpellier, au titre de l'action suivante :

- intervention pendant le temps scolaire, en appui aux activités d'enseignement conduites par les écoles et les établissements scolaires.

Je vous rappelle cependant que cet agrément ne vous dispense pas d'obtenir l'autorisation du chef d'établissement ou du directeur d'école pour vos interventions.

De plus, vos interventions doivent toujours être effectuées en présence d'un membre de la communauté scolaire.

Il vous appartiendra de me transmettre, chaque année, une liste des écoles et des établissements scolaires dans lesquels votre association est intervenue ainsi qu'un rapport d'activité sur les points pour lesquels vous recevez cet agrément.

Vous veillerez à ce que les intervenants de votre association n'aient fait l'objet d'aucune condamnation privative de droits ou libertés, ni n'aient subi de condamnations incompatibles avec les interventions en milieu scolaire.

En outre, vous devrez me signaler tout changement affectant l'association : changement des intervenants et des membres du conseil d'administration, modifications de statuts, etc.

Cet agrément pourrait vous être retiré s'il s'avérait que vous n'en respectiez pas les termes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL